

<b>Date de convocation :</b> 29/04/2024 <b>Date d'affichage :</b> 29/04/2024 <b>Nbre de conseillers :</b> <b>En exercice : 14</b> Présents : 10 <b>Votants : 14</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Sylvie COUPE, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.
--	---

**Absents excusés :**

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN  
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH  
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir Mr Michel LÉBOUC  
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir Mr Didier PETITPAS

N°66- 2024

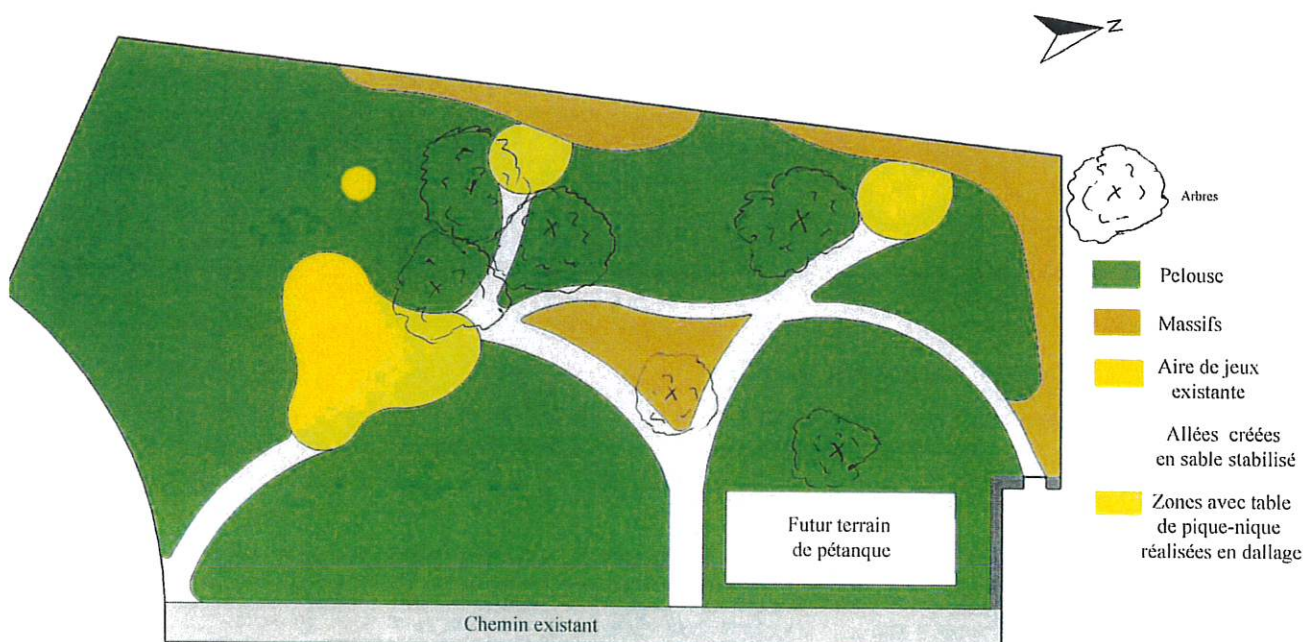
### Validation du projet d'aménagement du jardin du presbytère

Monsieur le Maire présente le devis à l'entreprise LES JARDINS GORRONNAIS pour le projet d'aménagement du jardin du presbytère.

L'entreprise LES JARDINS GORRONNAIS propose un devis après des ajustements négociés pour un montant de 8 073.83 € HT pour le projet d'aménagement du jardin du presbytère.



Plan



Après échange avec les membres du Conseil Municipal, il a été retenu :

- Réalisation de l'allée en arène granitique
- Réalisation de la pelouse
- Réalisation de l'aire pique-nique en sable
- Plantation de 3 arbres au lieu de 6 arbres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise LES JARDINS GORRONAIS pour le projet d'aménagement du jardin du presbytère pour un montant de 8 073.83 € HT . Cette dépense sera imputée en investissement à l'opération N°122
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

